Règlement du concours de nouvelles et de poésies
« La Loire dans tous ses états »

Article 1 - LES ORGANISATEURS

Après les éditions de 2019, 2021 et 2023, le comité d'organisation, avec le support de l'ATFM (Association pour la valorisation des Territoires Fluvio-Maritimes) organise la nouvelle édition 2025 du concours de nouvelles et de poésie « La Loire dans tous ses états ». Il s'agit d'un concours en langue française avec deux options :

- Nouvelles courtes,
- Poésies.

Article 2 - LE THÈME DU CONCOURS

« La Loire dans tous ses états » : l'action, le décor, les personnages devront être liés au fleuve, à son histoire ou son parcours.

- **Pour la nouvelle,** le texte devra en respecter la forme. Le genre est libre (réaliste, historique, science-fiction, psychologique, fantastique, etc…) ; une chute inattendue serait un plus.
- **Pour la poésie,** seules les formes en vers et en prose sont autorisées, ainsi que le haïku.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout texte qui contreviendrait aux dispositions du code pénal (dont propos racistes, salaces, haineux…) ainsi que ceux dont la teneur pourrait nuire aux intérêts du concours ou de son organisation (dont propos nuisibles sur un de nos partenaires).

Article 3 - CANDIDATS AU CONCOURS DE NOUVELLES OU DE POÉSIES

Pour chacune des options, le concours est divisé en deux catégories : une réservée aux personnes majeures, et une « jeunes » comprenant, entre autres, les collégiens et lycéens.

Les membres des jurys « nouvelles » et « poésies » ainsi que leurs familles ne peuvent y participer.

Article 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est gratuit.

Toutefois pour ceux qui souhaiteraient nous soutenir matériellement, un don de 5 € serait le bienvenu :
https://www.helloasso.com/associations/association-pour-la-valorisation-des-territoires-fluvio-maritimes/formulaires/1

L'auteur(e) s'engage à présenter une œuvre originale non publiée. Tous les textes dont le Comité découvrirait qu'ils ont eu recours au plagiat seront éliminés. Parallèlement, à l'heure où l'emploi de l'Intelligence Artificielle se développe, le comité d'organisation s'attache à la création personnelle. D'autre part, l'auteur d'un texte finaliste, contre lequel

une plainte pour plagiat serait portée lors de sa publication dans le recueil de nouvelles et de poésies, en assumera l'entière responsabilité.

Chaque participant(e) ne peut présenter qu'une seule nouvelle et/ou une seule poésie.

Les textes seront envoyés selon les modalités ci-dessous **par mail uniquement** aux adresses suivantes :

- Pour les nouvelles : laloiredanstoutessesnouvelles@gmail.com,
- Pour les poésies et haïkus : laloiredanstoutessespoesies@gmail.com.

Quelle que soit l'option, l'envoi devra comporter :

1. Un fichier texte anonyme de la nouvelle ou de la poésie (format : Word ou Open Office uniquement) avec pour nom de fichier la date sous forme (aaaa-mm-jj) suivie d'un mot ou deux résumant le titre de l'œuvre.
2. Un fichier séparé identifiant l'auteur(e) (nom, prénom, adresse électronique et postale complètes, année de naissance), avec pour nom de fichier la date sous forme (aaaa-mm-jj) suivie de Nom-Prénom.
   Il doit **IMPÉRATIVEMENT** mentionner le titre de l'œuvre. Pour le **HAÏKU**, donner comme titre ses 3 ou 4 premiers mots.
   Le modèle de ce ficher est disponible sur le site du concours :
   https://www.laloiredanstoussesetats.com/les-règlements.
   Nota : pour écrire aaaa-mm-jj, merci d'utiliser le tiret de la touche 6, pas celui du 8.

Pour les mineurs (hors participation à une activité scolaire collective) : les copies des cartes d'identité du mineur et du parent sont à joindre à l'autorisation parentale formalisée au bas de la fiche d'inscription.

Pour les textes collectifs, doivent être indiqués : le nom du responsable ou représentant(e) du groupe, l'âge, le nombre de participant(e)s, le nom de la structure, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques. Le modèle de ce ficher est aussi disponible sur le site du concours : https://www.laloiredanstoussesetats.com/les-règlements.

Nota : pour le traitement des données ainsi collectées, se référer à l'article 11.

Article 5 - DATES DU CONCOURS

Lancement du concours le lundi 6 octobre 2025.

Date limite d'envoi des textes, le dimanche15 février 2026, la date du courriel faisant foi.

La publication des résultats et la remise des prix sont prévues en octobre 2026 à Nantes. Le lieu et la date seront annoncés ultérieurement.

Article 6 - FORMAT DES TEXTES

La nouvelle ou la poésie sera présentée sous forme de pages dactylographiées au format A4, avec la police de caractère Arial, corps 12, interlignes 1.5, marges d'une largeur de 2,5 cm et numérotation des pages (uniquement pour les nouvelles).

- **Pour la nouvelle,** le texte comportera un minimum de 7 000 signes (caractères et espaces compris) et un maximum de 12 000. Ce qui correspond à un texte compris entre 3 et 5 pages, fonction de la densité de la typographie.
- **Pour la poésie,** une seule page et un maximum de 2 000 signes (caractères espaces compris). À noter, qu'en cas de besoin (trop nombreux vers courts pour tenir dans la page) l'interligne peut être réduit à 1,25 (au lieu de 1,5),
  Pour le haïku, qui doit traduire une sensation, 3 lignes et 17 syllabes.

Nota : pour ceux qui ne maitriseraient pas bien Word ou Open office, les organisateurs accepteront la structure de base proposée par ces logiciels.

Article 7 - RESPECT DES CRITÈRES

Si les critères de fond (articles 2 et 4) et de forme (article 6) ne sont pas respectés, les textes ne seront pas acceptés.

Article 8 - LES JURYS « NOUVELLES » ET » POÉSIES »

Les jurys respectifs tiendront compte de l'originalité de l'œuvre, du respect du thème, de la qualité de l'écriture et de l'orthographe (*), ainsi que de :

- **Pour la nouvelle,** la progression dramatique et la clôture avec sa chute,
- **Pour la poésie,** l'émotion autour du thème proposé,
- **Pour le Haïku,** la sensation dans le respect des règles de cette discipline.

Les œuvres seront jugées anonymement et il sera interdit aux membres des jury d'utiliser l'IA pour cette tâche (entre autres, éviter que les textes présentés au concours se retrouvent à en alimenter l'apprentissage).

Les décisions du jury correspondant (nouvelles ou poésies) sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Le fait de participer à ce concours implique obligatoirement l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

(*) Concernant l'orthographe, merci aux francophiles, dont le français n'est pas la langue maternelle de nous le signaler dans leur bulletin d'inscription.

Article 9 - REMISE DES PRIX

Les résultats seront annoncés en octobre 2026.

- **Pour les nouvelles,** les 12 premières de la « catégorie adultes » seront récompensées. La première par un chèque de 200 €, puis pour les onze suivantes, par des lots en nature – liés à la Loire, à la région, à la culture, à la littérature et à l'écriture.
  Quant à la catégorie « jeunes », il s'agira aussi de lots en nature liés au contexte du concours de nouvelles.
- **Pour les poésies,** les 6 premières seront récompensées. La première par un chèque de 200 €, puis pour les cinq suivantes, par des lots en nature – liés à la Loire, à la région, à la culture, à la littérature et à l'écriture.
  Quant à la catégorie « jeunes », il s'agira aussi de lots en nature liés au contexte du concours de poésies.

Article 10 - PRIX SÉCIAL EDF : la Loire et la production d'électricité

Parmi les 20 lauréats sélectionnés par le jury des nouvelles, EDF attribuera un prix spécial aux auteurs qui, dans leur texte, auront mis en avant les liens entre la Loire et la production d'électricité et/ou les installations industrielles d'EDF réparties le long du fleuve.

Cette mise en avant ne devra pas se réduire à une simple évocation de la présence des installations électriques ; le jury du prix spécial EDF se réservera le droit d'apprécier la pertinence de la sélection des textes en vue du prix spécial.

La dotation du prix consistera en une visite VIP du parc éolien en mer de St-Nazaire (prévoir une demi-journée sur place).

Article 11 - DROITS D'AUTEUR(E).

La personne qui candidate s'engage à ne demander aucun droit d'auteur(e) aux organisateurs. De plus, si la nouvelle est retenue pour être publiée dans le recueil des finalistes, elle autorise, par son inscription au concours, les organisateurs à le faire. Toutefois, la personne reste propriétaire de son œuvre. Elle peut publier sa nouvelle par tout moyen à sa convenance, toutefois le comité d'organisation apprécierait d'en être informé et si possible que le concours y soit mentionné.

Par contre pour une éventuelle publication numérique, dont sur nos réseaux, les organisateurs s'engagent à demander une autorisation spécifique aux auteur(e)s.

Article 12 - RESPECT DES DONNEES PERSONNELLES

Comme le stipule le RGPD (Règlement général sur la protection des données), les informations personnelles sont collectées uniquement pour les besoins de l'organisation du concours et ne seront pas utilisées à des fins commerciales. Ces données seront conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture du concours. Passé ce délai, elles seront supprimées, sauf obligation légale contraire.

Conformément à la législation en vigueur sur la protection des données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité des données le concernant. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Comité à l'adresse électronique laloiredanstoussesetats@gmail.com.

Article 13 - CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (pandémie, troubles sociaux ou géopolitique…, voire trop de nouvelles ou de poésies en concours pour le nombre de membres des jurys), le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les dates clés du concours, voir même de l'annuler en cas d'événement grave indépendant de sa volonté.

La communication sera alors faite sur nos sites (*), ainsi qu'individuellement pour ceux qui auront déjà adressé leurs textes.

(*) Nos sites :

https://www.laloiredanstoussesetats.com/
https://atfm.fr/la-loire-dans-tous-ses-etats/

Fait à Nantes, le 29 septembre 2025